

## **ENTRÉES EN VIGUEUR**

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2020, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

### **PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-132**

« Projet particulier visant à permettre qu'un bâtiment à usage industriel situé au 9515, 7<sup>e</sup> Rue, sur le lot 6 274 677, ne fournisse pas minimalement une unité de chargement de grande taille – district de Rivière-des-Prairies»

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et un certificat de conformité a été délivré le **27 novembre 2020** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE** cette résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 8 décembre 2020

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

*Cet avis et cette résolution peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*